



2024 - 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 19 avril 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

Ont donné pouvoir :

Antonio DA COSTA à Benoît COQUILLARD
Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON
Marion LIPAROTI à Jérôme OLIVIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIERC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux communes ont fusionné avec d'autres communes et que cela modifie l'article 1 des statuts du SIERC en supprimant les deux communes concernées par une fusion.

Il s'agit des communes :

- Gadancourt qui a fusionné avec Aavernes
- Gouzangrez qui a fusionné avec Commeny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'article 1 des statuts du SIERC du Vexin

Pour Extrait conforme au Registre

Jérôme OLIVIER,

Le Maire

Fait à Neuilly-en-Vexin, le 19/04/2024

